



AVIS PUBLIC

**Entrée en vigueur du Règlement # 278-2020 modifiant le Règlement de zonage
213-2013 de la Municipalité de Caplan;**

Aux citoyens de la Municipalité de Caplan,

Avis public est donné par la secrétaire-trésorière et directrice générale :

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 avril, il y a eu l'adoption du :

Règlement # 278-2020 modifiant le Règlement de zonage de la Municipalité de Caplan # 213-2013
(autoriser la vente et réparation de matériel informatique);

Que ce règlement a été approuvé par le par la MRC de Bonaventure le 21 avril 2021.

Le Règlement # 278-2020 est disponible sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Caplan, ce 27 avril 2021

La secrétaire-trésorière et directrice générale

Pamela Dow